TITRE III.

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1846.

NUMÉRO des articles de la loi.	NUMÉRO des développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		CHAPITRE Ier.				
		ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre	1	»	21,000	21,000
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service	80	»	166,000	166,000
3	»	Matériel	»	»	20,000	20,000
4	»	Frais d'impression de recueils statistiques	»	»	3,500	3,500
5	»	Frais de route et de séjour	»	»	6,000	6,000
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.				
		CHAPITRE II.				
		Justice civile.				
		COUR DE CASSATION. — *Personnel.*				
		Premier président	1	14,000	14,000	
		Présidents de chambre	2	11,000	22,000	
		Conseillers	16	9,000	144,000	
		Procureur général	1	14,000	14,000	
		Avocats généraux.	2	10,000	20,000	
		Greffier	1	5,000	5,000	
1	»	Commis-greffiers	2	3,500	7,000	238,050
		Huissiers audienciers.	6	750	4,500	
		Messagers	2	700	1,400	
		Chef de bureau pour le parquet	1	3,000	3,000	
		Employé	1	1,350	1,350	
		Messager et huissier de salle	1	700	700	
		Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,100	1,100	
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.				
		La cour	»	»	3,000	
		Le parquet.	»	»	1,250	
2	»	Mobilier pour la Cour de cassation.	»	»	1,000	6,750
		Bibliothèque de la cour	»	»	1,500	
		A REPORTER. . . . . fr.				

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
166,000	»	166,000	166,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
6,000	»	6,000	6,000	»	»		
216,500	»	216,500	216,500	»	»		
238,050	»	238,050	234,900	(*a* 3,150	»		*a*) L'augmention de 3,150 fr. est la conséquence de la loi du 20 mai 1845, qui fixe les traitements des membres de l'ordre judiciaire, sauf toutefois une somme de 150 fr., destinée à élever le traitement de l'employé du parquet, de 1,200 à 1,350 francs.
5,250	1,500	6,750	4,500	(*b* 2,250	»		*b*) L'insuffisance de la bibliothèque de la Cour de cassation est bien constatée. Une première allocation de 1,500 fr. est demandée pour cette partie du service D'un autre côté, il convient d'augmenter l'allocation ordinaire pour menues dépenses, d'une somme de 750 francs: les frais de chauffage se sont considérablement accrus dans le nouveau palais; avant que la Cour n'en eût pris possession, elle n'avait qu'un petit nombre de pièces à chauffer.
243,300	1,500	244,800	239,400	5,400	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	NUMÉRO des développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Report. . . . . fr.				
		Cours d'appel. — *Personnel.*				
		Premiers présidents	3	9,000	27,000	
		Présidents de chambre	7	7,000	49,000	
		Conseillers	56	6,000	336,000	
		Procureurs généraux	3	9,000	27,000	
		Premiers avocats généraux	3	7,000	21,000	
		Deuxièmes id.	4	6,500	26,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	33,000	
		Greffiers	3	4,000	12,000	
		Commis-greffiers	15	3,000	45,000	
3	»	Chefs de bureau ou secrétaires des parquets. . . .	3	2,750	8,250	621,800
		Employés	9	1,350	12,150	
		Messagers des cours	4	600	2,400	
		Huissiers-audienciers	11	500	5,500	
		Concierge	1	1,000	1,000	
		Id.	1	500	500	
		Id.	2	850	1,700	
		Messagers des parquets	3	600	1,800	
		Portier boute-feu	1	500	500	
		Présidence des assises	24	500	12,000	
		Matériel des cours.				
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	5,000	
4	»	— de Gand	»	»	5,000	18,000
		— de Liége	»	»	5,000	
		Mobilier pour les trois cours	»	»	3,000	
		Tribunaux de première instance et de commerce.				
		1re classe. — *Bruxelles, Gand, Liége et Anvers.*				
		Présidents	4	6,000	24,000	
		Vice-présidents	5	5,000	25,000	
		Juges d'instruction	7	4,660	32,620	
		Juges	20	4,000	80,000	
5	»	Procureurs du Roi	4	6,000	24,000	272,820
		Substituts	10	4,000	40,000	
		Greffiers	4	2,800	11,200	
		Commis-greffiers	18	2,000	36,000	
		A reporter. . . . . fr.	. .	. . . . .	. . .	272,820

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
243,300	1,500	244,800	239,400	5,400	»		
621,800	»	621,800	543,000	(*a* 78,800	»		*a*) Cette somme est demandée 1° pour porter au taux fixe par la loi du 20 mai 1845, le traitement des membres des Cours d'appel, 2° pour augmenter de 250 fr. le traitement des secrétaires des parquets, qui jusqu'ici jouissaient d'un traitement égal à celui des commis greffiers; 3° pour augmenter de 150 francs le traitement des employés des parquets qui, à Bruxelles, jouissaient sous le gouvernement précédent, de traitements de 600, 700 et 1 000 fl. des Pays-Bas.
18,000	»	18,000	47,000	»	(*b* 29,000		*b*) Cette diminution provient de la non-reproduction du crédit destiné aux frais d'ameublement du palais de la Cour d'Appel de Gand.
»	»	»	»	»	»		
883,100	1,500	884,600	829,400	84,200	29,000		

NUMÉRO des articles de la loi.	NUMÉRO des développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Report. . . . . fr.	. .	. . . .	. . .	272,820
		2me classe. — *Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.*				
		Présidents	7	5,250	36,750	
		Vice-présidents	6	4,375	26,250	
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560	
		Juges	29	3,500	101,500	332,410
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750	
		Substituts	13	3,500	45,500	
		Greffiers	7	2,500	17,500	
		Commis-greffiers	22	1,800	39,600	
		3me classe.—*Audenaerde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.*				
		Présidents	8	4,650	37,200	
		Vice-président.	1	3,875	3,875	
		Juges d'instruction	8	3,610	28,880	
		Juges	18	3,100	55,800	237,255
		Procureurs du Roi	8	4,650	37,200	
		Substituts	9	3,100	27,900	
5	»	Greffiers	8	2,200	17,600	
(suite.)		Commis-greffiers	18	1,600	28,800	
		4me classe. — *Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.*				
		Présidents	7	4,200	29,400	
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
		Juges	9	2,800	25,200	
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	157,820
		Substituts	7	2,800	19,600	
		Greffiers.	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers	10	1,600	16,000	
		Payements éventuels à faire en exécution des dispositions énoncées à la colonne d'observations . . .	»	»	20,000	20,000
		Traitements des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi.	»	»	36,000	36,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liége.	4	1,080	4,320	
		Greffiers à Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers. . . .	9	960	8,640	12,960
		A reporter. . . . . fr.				

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1846.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1845.	DIFFÉRENCE au budget de 1846.		CRÉDIT alloué pour 1846.	*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
883,100	1,500	884,600	829,400 »	84,200 »	29,000		
1,049,265	(*a* 20,000	1,069,265	832,946 66	236,318 34 (*b*	»		*a*) Ces 20,000 francs portés aux charges extraordinaires, sont nécessaires pour subvenir au traitement du personnel des tribunaux d'Arlon, Tongres et Neufchâteau, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839. Il y a d'ailleurs quelques magistrats des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg non encore replacés. *b*) Les fr. 236,318 34 c^s^ demandés en plus sont une conséquence de la loi du 20 mai 1845, qui a fixé les traitements de la magistrature. Toutefois une somme de 11,000 francs est comprise dans cette augmentation pour pouvoir élever les traitements des secrétaires des parquets de 1re instance, au chiffre de ceux dont jouissaient les commis-greffiers antérieurement à la loi du 20 mai 1845.
1,932,365	21,500	1,953,865	1,662,346 66	320,518 34	29,000		

NUMÉRO des articles de la loi.	NUMÉRO des développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. . . . . fr.				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
6	»	Juges de paix	205	1,800	369,000	556,200
		Greffiers.	208	900	187,200	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				
		CHAPITRE III.				
		Justice militaire.				
		HAUTE COUR. — *Personnel.*				
		Président	1	8,460	8,460	
		Conseillers	5	6,350	31,750	
		Auditeur général	1	8,460	8,460	
		Substitut de l'auditeur général.	1	5,500	5,500	
1	»	Greffier	1	5,290	5,290	65,800
		Commis-greffier	1	2,800	2,800	
		Id. du greffier.	1	1,270	1,270	
		Id. de l'auditeur général.	1	1,500	1,500	
		Concierge	1	770	770	
2	»	Matériel pour la haute cour.	»	»	5,000	5,000
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.				
		Auditeurs provinciaux de 1re classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liége.	5	4,200	21,000	35,400
3	»	Auditeurs provinciaux de 2me classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400	
		Auditeur-adjoint	1	3,000	3,000	3,000
		Prévôts militaires.	9	317	2,853	2,853
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.				

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,932,365	21,500	1,953,865	1,662,346 66	320,518 34	29,000		
556,200	»	556,200	282,120 »	274,080 » (*a*	»		*a*) Augmentation résultant de la loi du 20 mai 1845.
2,488,565	21,500	2,510,065	1,944,466 66	594,598 34	29,000		
65,800	»	65,800	63,320 »	(*b* 2,480 »	»		*b*) Cette différence provient de l'augmentation de traitement dont jouissent le substitut de l'auditeur et le commis-greffier, par suite de la loi du 20 mai 1845.
5,000	»	5,000	5,000 »	»	»		
41,253	»	41,253	41,253 »	»	»		
112,053	»	112,053	109,573 »	2,480 »	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	NUMÉRO des développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE JUSTICE.
1	»	Frais d'instruction et d'exécution . . . . .
2	»	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer *gratis* toutes expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		CHAPITRE V.
		PALAIS DE JUSTICE.
1	»	Constructions, réparations, loyer de locaux. . . . .
2	»	Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice, à charge par la province de fournir pareille somme. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		PUBLICATIONS OFFICIELLES.
1	»	Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*. . . . .
2	»	Abonnement au *Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation* . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		PENSIONS ET SECOURS.
1	»	Pensions civiles. . . . .
2	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . .
3	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1846.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1845.	DIFFÉRENCE au budget de 1846.		CRÉDIT alloué pour 1846.	*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
679,000	»	679,000	679,000	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
680,000	»	680,000	680,000	»	»		
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»		
»	50,000	50,000	50,000	»	»		
35,000	(*a* 90,000	125,000	125,000	»	»		
93,500	»	93,500	93,500	»	»		
2,800	»	2,800	2,800	»	»		
96,300	»	96,300	96,300	»	»		
180,000	»	180,000	(*b* 180,000	»	»		
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
195,000	»	195,000	195,000	»	»		

a) Les 90,000 francs demandés pour charges extraordinaires sont destinés : 1° à accorder un dernier subside de 50,000 francs pour le parachèvement du palais de justice de Gand; 2° à accorder un subside à la province de Liége pour la construction d'un palais de justice à Verviers; 3° à aider les communes, de concert avec les provinces, à fournir des locaux convenables au siége des justices de paix.

b) L'état détaillé des pensions allouées depuis la nouvelle loi du 21 juillet 1844, est joint au Budget sous le n° 1.

NUMÉRO des articles de la loi	NUMÉRO des développements des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VIII
		CULTES.
		CULTE CATHOLIQUE.
1	»	Clergé supérieur et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires . . . . .
2	»	Clergé inférieur. . . . .
3	»	Subsides pour les édifices servant aux cultes . . . . .
		La somme de fr 444,000, y compris 50,000 fr. pour la restauration des tours mixtes, est destinée à aider les provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices consacrés au culte.
		CULTE PROTESTANT.
4	»	Traitements et autres frais . . . . .
		CULTE ISRAÉLITE.
5	»	Traitements des ministres et autres frais . . . . .
		PENSIONS ET SECOURS.
6	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes. . . . .
		Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844. Des secours sont accordés à des ecclésiastiques et à d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans le besoin. La somme de 154,000 francs comprend celle de 1° 124,000 francs pour *pensions* 2° 50,000 francs pour *secours* Ensemble . fr 154,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.
		CHAPITRE IX
		Établissements de bienfaisance.
1	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu. . . . .
2	»	Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .
3	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces. . . . .
4	»	Subsides : 1° pour organiser le patronage des condamnés libérés; 2° faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX . . . . fr.

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1846. — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1846. — Charges extraordinaires et temporaires	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1846. — Total.	Crédit alloué pour l'exercice 1845	Différence au budget de 1846. — En plus.	Différence au budget de 1846. — En moins	Crédit alloué pour 1846.	*Observations.*
(*a* 403,822 39	»	403,822 39	403,822 39	»	»		*a*) L'emploi de la somme de fr. 403,822 39 c. est détaillé au tableau n° 2, inséré à la suite du Budget, p. 40
(*b* 3,512,224 61	»	3,512,224 61	3,252,224 61	60,000 »	»		*b*) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 3, inséré à la suite du Budget, p. 42
391,000 »	50,000 »	414,000 »	414,000 »	»	»		*c*) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 4, inséré à la suite du Budget, page 45
57,900 »	»	(*c* 57,900 »	57,900 »	»	»		*d*) L'allocation de fr. 11,000 sera répartie de la manière suivante : Augrand-cabinet . . . fr. 1,000 Aux deux ministres officiants à Bruxelles . 2,500 Au secrétaire 400 Frais de bureau du consistoire central 300 Aux ministres officiants à Anvers 500 A Gand . 400 A Liége 400 A Arlon 400 Pour dépenses imprévues 2,100 Ensemble fr. 11,000
11,000 »	»	(*d* 11,000 »	11,000 »	»	»		
154,000 »	»	154,000 »	(*e* 154,000 »	»	»		*e*) L'état détaillé des pensions allouées en exécution de la nouvelle loi du 21 juillet 1844 (art. 38 de la loi), forme l'annexe n° 5
4,532,947 »	50,000 »	4,582,947 »	4,322 947 »	60,000 »	»		
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		
200,000 »	»	200,000 »	120,000 »	(*f* 80,000 »	»		*f*) Voir la note justificative insérée à la suite du Budget (pièce n° 6)
175,000 »	»	175,000 »	175,000 »	»	»		
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	(*g* 20,000 »	»		*g*) Voir la note justificative insérée à la suite du Budget (pièce n° 7)
445,000 »	»	445,000 »	345,000 »	100,000 »	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	NUMÉRO des développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE X.
		Prisons.
		SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.
1	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens et gratifications aux détenus . . . . .
2	»	Traitements des employés attachés au service domestique . . . . .
3	»	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement . .
4	»	Frais d'impressions et de bureau . . . . .
5	»	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier. . . . .
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. . . . . fr.
		SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.
6	»	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .
7	»	Gratifications aux détenus. . . . .
8	»	Frais d'impressions et de bureau . . . . .
9	»	Traitements et tantièmes des employés. . . . .
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. . . . . fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		Frais de police.
1	»	Service des passeports. . . . .
2	»	Autres mesures de sûreté publique. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1846.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1845.	DIFFÉRENCE au budget de 1846.		CRÉDIT alloué pour 1846.	*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
1,135,000	»	1,135,000	1,135,000	»	»		*a*) L'augmentation de 10,675 francs est destinée 1° à pourvoir à la nomination de 15 frères religieux pour la prison de Vilvorde, au traitement de 600 francs chacun, ensemble 9,000 fr. Ces religieux sont appelés à remplacer successivement les gardiens, toutefois il ne sera possible d'en supprimer qu'un nombre égal au tiers, soit 6 à partir du 1er janv. 1846. Chaque gardien jouissant d'un traitement de 750 fr., il en résulte que la dépense peut être réduite à fr. 4,500
375,000	»	375,000	364,325	(*a* 10,675	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
10,000	»	10,000	23,000	»	(*b* 13,000		
444,000	200,000	644,000	644,000	»	»		
1,967,000	200,000	2,167,000	(*c* 2,169,325	10,675	13,000		2° A augmenter le personnel des religieux attachés aux prisons de Gand et d'Alost de 3 frères, spécialement chargés de surveiller le quartier cellulaire et venir en aide au service de l'infirmerie, ci 1,800
700,000	»	700,000	(*d* 700,000	»	»		3° A organiser le personnel de la boulangerie à établir dans la maison pénitentiaire de Namur à partir du 1er janvier 1846. Ce personnel sera composé de deux gardiens boulangers, au traitement de 750 fr. chacun, ci 1,500
170,000	»	170,000	170,000	»	»		
5,000	»	5,000	8,000	»	(*e* 3,000		
85,500	»	85,500	85,500	»	»		
960,500	»	(*f* 960,500	963,500	»	3,000		4° A améliorer le sort de quelques aumôniers attachés aux maisons de sûreté et d'arrêt 2 875
2,927,500	200,000	3,127,500	3,132,825	10,675	16,000		Ensemble fr. 10,675
20,000	»	20,000	20,000	»	»		*b*) Cette réduction provient de ce que les bureaux sont pourvus d'imprimés pour quelques années
48,000	»	48,000	48,000	»	»		*c*) Voir le compte des opérations pendant 1843 (annexe n° 8)
68,000	»	68,000	68,000	»	»		*d*) Voir le compte général des travaux en 1843 (annexe n° 9)
							e) Les frais de bureau sont diminués, le service étant pourvu d'imprimés pour 3 ans
							f) Cette somme ne constitue qu'une avance, elle est portée en entier au Budget des Voies et Moyens

NUMÉRO des articles de la loi.	NUMÉRO des développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XII.
Uniq.	»	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.
		CHAPITRE XIII.
Uniq.	»	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.

Récapitulation.

Chapitres.	Pages.	
I.	20	Administration centrale. . . . .
II.	*Ib.*	Ordre judiciaire . . . . .
III.	26	Justice militaire . . . . .
IV.	28	Frais de justice . . . . .
V.	*Ib.*	Palais de justice . . . . .
VI.	*Ib.*	Publications officielles . . . . .
VII.	*Ib.*	Pensions et secours . . . . .
VIII.	30	Cultes . . . . .
IX.	*Ib.*	Établissements de bienfaisance. . . . .
X.	32	Prisons . . . . .
XI.	*Ib.*	Frais de police générale. . . . .
XII.	34	Dépenses imprévues. . . . .
XIII.	*Ib.*	Dépenses concernant des exercices clos . . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846 — CHARGES ordinaires et permanentes	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846 — CHARGES extraordinaires et temporaires	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846 — TOTAL	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1845.	DIFFERENCE AU BUDGET DE 1846. — EN PLUS	DIFFERENCE AU BUDGET DE 1846. — EN MOINS	CRÉDIT alloué pour 1846	*Observations.*
6,500	»	6,500	6,500	»	»		
6,500	»	6,500	6,500	»	»		
50,000	»	50,000	20,000	(*a* 30,000	»		
50,000	»	50,000	20,000	30,000	»		
216,500	»	216,500	216,500 »	»	»		
2,488,565	21,500	2,510,065	1,944,466 66	594,598 54	29,000 »		
112,055	»	112,055	109,575 »	2,480 »	»		
680,000	»	680,000	680,000 »				
55,000	90,000	125,000	125,000 »	»			
96,300	»	96,300	96,300 »	»	»		
195,000	»	195,000	195,000 »	»	»		
4,332,947	50,000	4,382,947	4,322,947 »	60,000 »	»		
445,000	»	445,000	345,000 »	100,000 »	»		
2,927,500	200,000	3,127,500	3,132,825 »	10,675	16,000 »		
68,000	»	68,000	68,000 »	»	»		
6,500	»	6,500	6,500 »	»	»		
50,000	»	50,000	20,000 »	30,000 »	»		
11,653,365	361,500	12,014,865	11,262,111 66	797,753 54	45,000 »		
		DIFFERENCE EN PLUS	fr.	752,753 54			

a) Il reste à payer de fortes sommes pour des constructions entreprises en 1843
Pour le pénitentier de St-Hubert près de fr. 5,000
Pour constructions à Vilvorde 15,500
Pr constructions à Gand . 3,500
Pr diverses autres dépenses 6,000
Ensemble fr. 50,000

37

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Justice

POUR L'EXERCICE 1846.

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF

Des fonctionnaires et employés civils admis à la pension depuis la mise à exécution de la loi du 21 juillet 1844, jusqu'au 1er septembre 1845.

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	Nombre d'années de service. Ans.	Mois.	TRAITEMENT MOYEN.	MONTANT DES PENSIONS allouées.
1	Balory	12 janvier 1789 .	Gardien de prison de 2e classe à Mons.	17	»	850 »	240 »
2	Pieters	26 mars 1781 . .	Gardien de prison de 1re classe à Namur.	13	8	945 »	215 »
3	Fresart	18 novembre 1768.	Greffier de la justice de paix à Liége.	42	5	1,584 20	1,119 »
4	Impens	29 octobre 1785 .	Employé à la prison de Gand.	24	11	425 28	175 »
5	Joppen	22 septemb. 1766.	Greffier de la justice de paix à Beveren.	33	4	974 »	541 »
6	Vandenkerckhove .	30 décembre 1776.	Greffier de la justice de paix à Furnes.	32	1	890 »	475 »
7	Teniers	22 novembre 1778.	Greffier de la justice de paix à Westerloo.	31	5	1,050 08	549 »
8	De Collard-Trouillet.	16 août 1771 . .	Juge de paix à Seraing.	40	9	1,187 »	806 »
9	Faes	22 juillet 1781. .	Gardien de prison de 1re classe à Vilvorde.	25	8	955 91	408 »
10	De Clercq . . .	31 août 1785 . .	Gardien de prison de 2e classe à Vilvorde.	24	5	827 35	336 »
11	Wuyts	25 janvier 1785 .	Greffier du tribunal de première instance à Turnhout.	36	11	2,695 67	1,658 »
12	Bormans. . . .	14 décembre 1806.	Commis-greffier du tribunal de première instance à Gand.	14	6	1,700 »	410 »
							6,932 »

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1er du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement du cardinal-archevêque	»	30,000 »	30.000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,000 »
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »
Chanoines	21	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire (a)	16	423 28	6,772 48
Demi-bourses (a)	50	211 64	10,582 01
			99,554 49
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			59,247 08
ÉVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			60,516 92

(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
			61,151 84
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Traitement d'un secrétaire	»	1,260 »	1,260 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Demi-bourses	54	211 64	11,428 58
			61,988 58
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 40
			61,363 48

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr.	99,554 49
Évêché de Bruges		59,247 08
— de Gand		60,516 92
— de Liége		61,151 84
— de Namur		61,988 58
— de Tournay		61,363 48
TOTAL de l'art. 1er.	fr.	403,822 39

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 2.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE (a.	TRAITEMENT individuel	TOTAL.	PLACES OCCUPÉES le 1er semestre 1845	TOTAL APPROXIMATIF qui aura été payé au 31 décemb. 1845, d'après le montant du 2me trimestre	PLACES VACANTES le 1er semestre 1845 — 1° Places desservies provisoirement	2° Places non desservies	3° TOTAL des nos 1 et 2	Places vacantes qui seront remplies pendant le 2me sem. 1845 et l'année 1846
Anvers.									
Curés de 1re classe	10	2,047 50	20,475 »	10	20,475 »	»	»	»	
— 2e classe.	11	1,365 »	15,015 »	11	15,015 »	»	»	»	
Desservants	159	787 50	125,212 50	159	(b 124,404 71	»	»	»	6
Chapelains	12	500 »	6,000 »	12	6,000 »	»	»	»	
Vicaires	189	500 »	94,500 »	184	92,000 »	»	5	5	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	»	»	»	»	3,380 05	»	»	»	
	381		261,202 50	376	(c 261,274 76	»	5	5	6
Brabant.									
Curés de 1re classe.	10	2,047 50	20,475 »	10	20,050 56	»	»	»	
— 2e classe.	20	1,365 »	27,300 »	20	27,300 »	»	»	»	
Desservants	581	787 50	500,057 50	577	295,881 57	»	»	»	
Succursales desservies provisoirement	(d »	»	»	»	1,575 »	4	»	4	9
Chapelains	14	500 »	7,000 »	11	5,500 »	»	»	»	
Chapelles desservies provisoirement.	»	»	»	»	750 »	3	»	3	
Vicaires	266	500 »	133,000 »	246	123,000 »	»	20	20	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	»	»	»	»	7,209 87	»	»	»	
	691		487,812 50	674	481,247 »	7	20	27	9
Flandre occidentale.									
Curés de 1re classe.	20	2,047 50	40,950 »	20	40,950 »	»	»	»	
— 2e classe.	16	1,365 »	21,840 »	16	21,840 »	»	»	»	
Desservants	228	787 50	179,550 »	226	177,696 46	»	2	2	22
Chapelains	5	500 »	2,500 »	5	2,500 »	»	»	»	
Vicaires	267	500 »	133,500 »	254	127,000 »	»	13	13	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	»	»	»	»	8,611 02	»	»	»	
	536		378,340 »	521	378,602 48	»	15	15	22

a) Cette colonne comprend toutes les places auxquelles un traitement était attaché au 16 août 1845

b) Les revenus de cure sont déduits, lorsqu'il en existe

c) Les sommes seront dépassées par suite de l'augmentation du personnel et des dotations successives qui auront eu lieu

d) Les places de desservants et chapelains, bien que vacantes, donnent ordinairement lieu au payement de la moitié du traitement, et quelquefois du traitement entier, à l'administrateur provisoire qui dessert en outre, une autre place définitivement

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	TRAITEMENT individuel	TOTAL	PLACES occupées le 1er semest 1845	TOTAL approximatif qui aura été payé au 31 décemb 1845, d'après le montant du 2me trimestre	PLACES VACANTES le 1er semestre 1845 — 1° Places desservies provisoirement	2° Places non desservies	3° TOTAL des 1re et 2e	Places vacantes qui seront remplies pendant le 2me sem 1845 et 1er sem 1846
Flandre orientale.									
Curés de 1re classe	22	2,047 50	45,045 »	22	45,045 »	»	»	»	
— 2e classe	15	1,365 »	20,475 »	15	20,475 »	»	»	»	
Desservants	278	787 50	218,925 »	277	218,197 97	»	1	1	
Chapelains	7	500	3,500 »	7	3,500 »	»	»	»	21
Vicaires	280	500 »	140,000 »	269	134,500 »	»	»	»	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	»	»	»	»	9,705 51	»	»	»	
	602		427,945 »	590	431,333 48	»	1	1	21
Hainaut.									
Curés de 1re classe.	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 »	»	»	»	
— 2e classe.	26	1,365 »	35,490 »	26	35,490 »	»	»	»	
Desservants	417	787 50	328,387 50	396	311,017 80	»	»	»	
Succursales desservies provisoirem[t]	»	»	»	»	8,268 75	21	»	21	
Chapelains	7	500 »	3,500 »	»	»	»	»	»	25
Chapelles desservies provisoirement	»	»	»	»	1,750 »	7	»	7	
Vicaires	200	500	100,000 »	138	69,000 »	»	62	62	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	»	»	»	»	5,871 69	»	»	»	
	656		479,662 50	566	443,686 21	28	62	90	25
Liége.									
Curés de 1re classe	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 »	»	»	»	
— 2e classe.	18	1,365 »	24,570 »	18	24,570 »	»	»	»	
Desservants	355	787 50	279,562 50	345	269 436 25	»	»	»	
Succursales desservies provisoirem[t].	»	»	»	»	3,937 50	10	»	10	
Chapelains	16	500 »	8,000 »	10	5,000 »	»	»	»	25
Chapelles desservies provisoirement	»	»	»	»	1,500 »	6	»	6	
Vicaires	126	500 »	63,000 »	106	53,000 »	»	20	20	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	»	»	»	»	5,907 01	»	»	»	
	521		387,417 50	485	373,635 76	16	20	36	25
Limbourg.									
Curés de 1re classe.	3	2 047 50	6,142 50	3	6,142 50	»	»	»	
— 2e classe	9	1,365 »	12,285 »	9	12,285 »	»	»	»	
Desservants	206	787 50	162,225 »	202	158,895 66	»	6	»	
Succursales desservies provisoirem[t]	»	»	»	»	787 50	2	2	4	
Chapelains	17	500 »	8,500 »	8	4,000 »	»	»	»	20
Chapelles desservies provisoirement	»	»	»	»	2,250 »	9	»	9	
Vicaires	104	500 »	52,000 »	103	51,500 »	»	1	1	
Coadjuteurs et augment[s] de traitem[s]	»	»	»	»	959 38	»	»	»	
	339		241,152 50	325	236,800 01	11	3	14	20
Luxembourg									
Curés de 1re classe.	5	2,047 50	10,237 50	5	10,237 50	»	»	»	
— 2e classe.	15	1,365 »	20,475 »	15	20,475 »	»	»	»	
Desservants	299	787 50	235,462 50	276	216,800 94	»	»	»	
Succursales desservies provisoirem[t]	»	»	»	»	7,875 «	20	2	22	
Chapelains	66	500 »	33,000 »	12	6,000 »	»		»	25
Chapelles desservies provisoirement.	»	»	»	»	12,250 »	49	6	55	
Vicaires	53	500 »	16,500 »	29	14,500 »	»	4	4	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	»	»	»	»	2,365 »	»	»	»	
	418		315,675 »	337	290,503 44	69	12	81	25

DESIGNATION des DEPENSES.	NOMBRE	TRAITEMENT individuel	TOTAL	PLACES OCCUPÉES le 1er semest 1845	TOTAL APPROXIMATIF qui aura été payé au 31 décemb 1845 d'après le montant du 2me trimestre	PLACES VACANTES le 1er semestre 1846 — 1° Places desservies provisoirement	2 Places non desservies	3 TOTAL des nos 1° et 2	Places vacantes qui seront remplies pendant le 2me sem 1846 et l'année 1847
Namur									
Curés de 1re classe	4	2,047 50	8,190 »	4	8,190 »	»	»	»	
— 2e classe	12	1,365 »	16 380 »	12	16,380 »	»	»	»	
Desservants .	309	787 50	243,337 50	293	230,491 54	»	»	»	
Succursales desservies provisoirement	»	»	»	»	4,725 »	12	4	16	22
Chapelains	40	500	20,000 »	14	7,000 »	»	»	»	
Chapelles desservies provisoirement	»	»	»	»	6,000 »	24	2	26	
Vicaires	44	500	22,000 »	34	17,000 »	»	10	10	
Coadjuteurs et augmentations de traitements		»	»		972 50	»	»	»	
	409		309,907 50	337	290,759 04	36	16	52	22

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	NOMBRE de PLACES dotées	TOTAL auquel s'élèvent les TRAITEMENTS des PLACES DOTÉES	Places occupées le 1er semest 1845	TOTAL APPROXIMATIF qui aura été payé au 31 décemb 1845, d'après le montant du 2me trimestre	PLACES VACANTES le 1er semestre 1846 — 1° Places desservies provisoirement	2° Places non desservies	3° TOTAL des nos 1° et 2°	Places vacantes qui seront remplies pendant le 2me sem 1846 et l'année 1847	NOMBRE des COADJUTEURS le 1er semestre 1846
Anvers . . .	381	261,202 50	376	261,274 76	»	3	3	6	3
Brabant .	691	487,812 50	674	481,247 »	7	20	27	9	8
Flandre occidentale	536	378,340 »	521	378,002 48	»	15	15	22	16
Flandre orientale	602	427,945 »	590	431,333 48	»	1	1	21	19
Hainaut .	656	479,062 50	566	445,686 24	28	62	90	25	7
Liege	721	387,417 50	485	375,635 76	16	20	36	23	8
Limbourg	339	241,132 50	325	236 800 04	11	3	14	20	1
Luxembourg	418	315 675 »	337	290,503 44	69	12	81	25	2
Namur	409	309,907 50	337	290,759 04	36	16	52	22	1
TOTAL	4,353	3,289,115 »	4,229	3 189 882 24	167	154	321	173	67
A déduire pour revenus de cure	fr	3,620 89							
		3,285,494 11							
A ajouter (*a*		26,730 50							
Crédit demandé		3,312,224 61							
Crédit de 1845		3,252 224 61							
Augmentation pour 1846 (*b*		60,000 »							

a) Cette somme et celles qui proviendront de vacances doivent servir 1° à ériger successivement les succursales et à doter les chapelles et les places de vicaire là où le besoin en est reconnu, 2° à payer les coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837, combinée avec l'art 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs, 3° à payer les augmentations de traitement accordées presque toutes par le Gouvernement précédent et qui s'éteignent successivement

b) Cette augmentation de 60,000 francs ne serait pas suffisante même pour 1846, si le personnel du clergé était assez nombreux pour pourvoir à toutes les places en y nommant des titulaires effectifs, mais, d'après les observations suivantes, on peut se borner à demander cette augmentation

En prenant pour base le 2e trimestre de 1845, il aura été dépensé au 31 décembre de cette année fr 3,189,882 24

D'après les renseignements recueillis, on estime que les séminaires produiront 173 ecclésiastiques de plus pour 1846. A raison de 500 francs pour chaque place, l'augmentation de dépense serait de 86,500 francs, mais tous ces traitements ne devant pas être payés pendant l'année entière, les titulaires n'entrant que successivement en fonctions, on peut réduire le chiffre à 70,000 »

Pour les succursales à ériger d'après les besoins reconnus, le payement soit d'un supplément de fr 287 50 c., si un vicaire est transféré à la place de desservant, soit celui de la moitié du traitement pour un administrateur provisoire, déjà rétribué ailleurs 29,000 »

Pour les chapelles encore privées de traitement auxquelles il faudra payer, soit la moitié du traitement pour un administrateur provisoire, soit le traitement entier pour un titulaire définitif, qui serait en outre vicaire, le cumul de 2 traitements inférieurs chacun à 630 francs (300 florins), étant autorisé par les arrêtés royaux des 15 février 1815 et 28 octobre 1816, approximativement 23,342 37

Les sommes réunies forment le total nécessaire déjà indiqué ci-dessus, de . fr 3,312,224 61

Ce total n'étant que la somme à payer en 1846 et non le montant des traitements déjà existants, et de ceux à l'allocation desquels il reste encore à pourvoir pour satisfaire aux besoins des populations, une augmentation de crédit sera encore nécessaire ultérieurement

ANNEXE N° 4.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 4.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	*Observations.*
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode	. . . . .	1,000 »	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	
2e pasteur (section flamande)	Id.	2,400 »	
Chantre-sacristain	Id.	400 »	
Subside pour frais du culte	Id.	1,000 »	
Pasteur anglican	Id.	2,000 »	
		9,800 »	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
2e pasteur protestant.	Id.	2,400 »	
Lecteur et chantre	Id.	840 »	
Sacristain	Id.	210 »	
Organiste	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte	Id.	500 »	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée. . .	Id.	2,000 »	
— — — de St-George. .	Id.	2,000 »	
		12,570 »	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 »	
— —	Ostende.	2,000 »	
		4,000 »	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 »	
Marguillier	Id.	420 »	
Subside pour le loyer du temple	Id.	423 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,900 »	
Marguillier	Id.	400 »	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 »	
		8,083 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	*Observations.*
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,030 »	
Frais du local	Dour.	52 91	
Marguillier-chantre	Id.	210 »	
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
—	Rongy.	210 »	
		6,252 91	
LIÉGE.			
Pasteur protestant	Liége.	3,000 »	
Subsides pour les employés	Id.	425 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 »	
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	3,276 »	
Coadjuteur	Id.	1,000 »	
Lecteur et chantre	Id.	630 »	
—	Daelhem.	210 »	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte	Id.	600 »	
		11,261 »	

Récapitulation.

Frais du synode	fr.	1,000 »
Province d'Anvers		9,800 »
— de Brabant		12,570 »
— de la Flandre occidentale		4,000 »
— de la Flandre orientale		8,083 28
— de Hainaut		6,252 91
— de Liége		11,261 »
TOTAL	fr.	52,967 19
Dépenses diverses imprévues		4,932 81 (*)
Crédit demandé		57,900 »

(*) Cette somme est destinée au payement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2° des indemnités de déplacement, en cas de mutation; 3° des subsides à accorder.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT NOMINATIF

Des ecclésiastiques pensionnés depuis la mise à exécution de la loi du 21 *juillet* 1844, *jusqu'au* 1er *septembre* 1845.

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE. Ans.	Mois.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	*Observations.*
1	Egrix.	21 avril 1792 . .	Desservant à Blaesveld. . .	21	1	790 00	473 »	
2	Spillemaeckers . .	15 janvier 1770 .	Id. à Lippeloo. . .	43	2	787 50	787 »	
3	De Borman . . .	3 avril 1781 . .	Id. à Alken . . .	28	4	790 78	516 »	
4	Smets.	20 avril 1765 . .	Id. à Steenhuffel . .	50	»	787 50	787 »	
5	Brancart	13 novembre 1763.	Curé doyen à Assche . . .	40	5	2,467 50	2,467 »	
6	Delang	19 mars 1777 . .	Curé à Westerloo	41	»	1,365 »	1,365 »	
7	Vanlangendonck .	28 février 1768. .	Desservant à Vertryck . .	40	»	793 65	793 »	
8	Hermans. . . .	8 juin 1769 . .	Id. à Hamme-Mille .	30	6	1,050 »	717 »	
9	De Hive	29 juin 1765 . .	Curé à Dinant	43	»	2,060 29	2,060 »	
10	Evraerts	10 mai 1768 . .	Desservant à Ciplet . . .	39	9	790 57	784 »	
11	Rentmeester. . .	13 janvier 1785 .	Desservant à Wolfsdonck . .	23	»	793 65	482 »	
12	Winckeler . . .	3 mars 1798 . .	Vicaire à Berchem-Ste-Agathe.	14	2	556 83	297 »	
13	Van Bol	14 juin 1759 . .	Desservant à Zwyndrecht. .	50	6	789 03	789 »	
14	Vanderhoudelingen.	28 mars 1797 . .	Vicaire à Hérinnes	19	6	456 40	264 »	
15	Kinart	3 octobre 1768 .	Desservant à Jandrenouille .	42	»	787 50	787 »	
16	Melaerts	3 avril 1778 . .	Chapelain à Deurne . . .	50	10	500 »	347 »	
17	Vandervelpen . .	17 janvier 1762 .	Desservant à Geestbetz . .	51	»	787 50	787 »	
18	Gatte	24 mai 1756 . .	Id. à Hollain . . .	55	»	787 50	787 »	Décédé le 3 avril 1845.
19	Demolder. . . .	7 février 1764. .	Id. à Nieucappelle .	41	6	787 50	787 »	
20	Pruvost	26 août 1760 . .	Id. à Ste-Croix . .	57	»	787 50	787 »	
21	Desmadryl . . .	18 janvier 1767 .	Id. à Bekeghem . .	44	»	787 50	787 »	
22	Becqué	2 novembre 1769.	Vicaire à Furnes	40	10	500 »	500 »	
23	Van Eesbeeck . .	4 avril 1761 . .	Desservant à Hofstade. . .	45	»	792 42	792 »	
24	Geers.	11 mars 1756 . .	Id. à Grimbergen. .	48	»	790 16	790 »	
25	Tanghe	29 novembre 1795.	Aumônier de la maison de force de Gand.	17	»	1,696 »	946 »	
26	Hermans. . . .	8 octobre 1767 .	Desservant à Thiel	34	»	1,269 84	1,015 »	
27	Regelbrugghe . .	6 novembre 1760.	Curé primaire à Hamme . .	48	»	2,047 50	2,047 »	
28	Wauquez. . . .	2 octobre 1767 .	Desservant à Mille	36	»	793 65	687 »	Décédé le 19 mars 1845.
29	Bernard	5 octobre 1766 .	Id. à Wannebecq. .	43	»	789 34	789 »	
30	Erraux	5 février 1758. .	Id. à Fleurus . . .	49	»	787 50	787 »	

N° d'ordre.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE. Ans.	Mois.	TRAITEMENT moyen	MONTANT DES PENSIONS allouées.	Observations.
31	Farez	8 mars 1760	Desservant à Melle	44	»	792 73	792 »	
32	Clarisse	19 juillet 1767	Id. à Buissenal	43	»	787 50	787 »	
33	Battard	5 février 1799	Id. à Baugnies	10	6	787 50	397 »	
34	Michot	5 février 1803	Id. à Moulbaix	14	10	787 50	423 »	
35	Dupont	28 février 1799	Id. à Vellereille	11	10	791 57	407 »	
36	Barbenson	4 juin 1756	Id. à Havré	55	»	1,058 »	1,058 »	Décédé le 11 avril 1845.
37	Hornez	24 août 1767	Id. à Arc-Ainières	50	»	787 50	787 »	Décédé le 17 décembre 1845.
38	Vandenborre	21 octobre 1788	Id. à Acrennes	28	9	787 50	516 »	
39	Bouckaert	4 février 1778	Id. à Baugnies	15	1	789 57	415 »	
40	Martin	2 septembre 1805	Id. à Thieu	12	10	787 50	412 »	
41	Carton	16 août 1766	Id. à Lanquesaint	37	10	787 50	730 »	Décédé le 12 mars 1845.
42	Vecoven	17 mai 1759	Id. à Velroux	26	»	793 65	502 »	
43	Stracman	5 novembre 1769	Id. à Delembraux	42	4	790 88	790 »	
44	Flabaz	9 mars 1773	Id. à Ans	30	1	788 73	528 »	
45	Hubert	30 avril 1770	Id. à Clavier	25	7	787 50	482 »	
46	Grosjean	9 novembre 1767	Curé de 2e classe à Seraing	48	»	1,365 »	1,365 »	Décédé le 22 octobre 1844.
47	Lejeune	7 mars 1772	Desservant à My	43	»	787 50	787 »	
48	Lemborelle	8 août 1778	Id. à Caverneux	35	10	787 50	678 »	
49	Lambotte	10 décembre 1767	Id. à Hermalle	36	10	787 50	704 »	
50	Fouarge	16 août 1770	Chapelain à Montzée	30	»	615 »	410 »	Décédé le 25 janvier 1845.
51	Gaspar	2 mars 1758	Desservant à Sery-Abée	50	»	787 50	787 »	
52	Magnée	2 mars 1765	Chapelain à Verviers	27	»	500 »	320 »	
53	Constant	13 juillet 1799	Id. à Rogery	17	8	500 »	282 »	
54	Jeangout	15 avril 1800	Desservant à Givry	11	6	790 57	405 »	Décédé le 26 mai 1845.
55	Misson	10 novembre 1762	Id. à Ernonheid	52	»	787 50	787 »	
56	Simonis	29 décembre 1765	Id. à Landen	53	»	787 50	787 »	
57	Cremer	16 novembre 1791	Vicaire à Bocholtz	14	2	657 05	340 »	
58	Cretskens	27 janvier 1767	Desservant à Eelen	42	»	792 11	792 »	
59	Thyssen	9 octobre 1765	Id. à Asch	47	6	790 50	790 »	
60	Vanderbemden	31 mai 1801	Id. à Crisnée	10	8	442 »	224 »	
61	Van Marsenille	16 novembre 1762	Id. à Vechmael	53	»	787 50	787 »	
62	Nartus	1er avril 1768	Chapelain à Villers-St-Siméon	41	8	240 31	249 »	
63	Viggria	1er septemb. 1769	Id. à St-Trond	28	»	450 »	292 »	
64	Nottay	19 avril 1766	Vicaire à Caulille	49	»	340 40	340 »	
65	Roix	29 janvier 1765	Desservant à Mechelen	39	»	787 50	761 »	
66	Fontaine	8 novembre 1770	Id. à Wonck	31	9	787 50	570 »	
67	Libens	15 décembre 1762	Chapelain à Engelsmanshoven	45	»	500	500 »	
68	Frencken	24 novembre 1779	Desservant à Graitrode	27	4	787 50	507 »	
69	Versterren	26 octobre 1761	Id. à Reckheim	49	»	787 50	787 »	Décédé le 22 janvier 1845.

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE. Ans.	Mois.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	Observations.
70	Morhaye. . . .	4 août 1769 . .	Chapelain à Romersdal . .	47	»	500 »	500 »	
71	Swolfs	14 juillet 1771 . .	Vicaire à Nederweert . . .	44	»	550 47	550 »	
72	Liesens	6 mai 1769 . .	Desservant à Malle. . . .	50	»	787 50	787 »	
73	Maris.	19 juin 1771 . .	Chapelain à Geenenbosch . .	37	1	509 59	460 »	Décédé le 22 novembre 1844.
74	Du Bois	25 septembre 1765.	Desservant à Dilsen . . .	51	»	787 50	787 »	
75	Scheffers. . . .	13 janvier 1792 .	Curé-doyen à Maeseyck . .	28	»	1,365 »	887 »	
76	Lowet	10 février 1761. .	Id. à Landen. . .	57	»	1,365 »	1,365 »	Décédé le 10 avril 1845.
77	Sanem	2 mars 1769 . .	Desservant à Givry. . . .	38	6	793 65	753 »	
78	Kunsch	17 avril 1781 . .	Id. à Niederwampach.	26	5	559 30	342 »	
79	Gillet.	13 mars 1774 . .	Id. à Montquestin .	32	2	791 50	584 »	
80	Becker	3 janvier 1760 .	Curé primaire à Mersch . .	34	»	1,365 »	1,092 »	
81	Thiry.	11 novembre 1787.	Desservant à Opont . . .	20	5	791 19	463 »	
82	Thilmani . . .	19 octobre 1760 .	Id. à Seinlez . . .	46	»	790 57	790 »	
83	Schlechter . . .	25 février 1772. .	Id. à Trois-Vierges .	35	4	787 50	665 »	
84	Lambotte . . .	1er juillet 1765 .	Id. à St-Méix devant Virton.	33	4	787 50	612 »	
85	Crine.	27 juillet 1776. .	Curé-doyen à Houffalize . .	32	7	1,365 »	1,026 »	
86	Lacasse	28 octobre 1762 .	Desservant à Bertogne . .	43	»	787 50	787 »	
87	Dewez	18 juillet 1762 . .	Id. à Beffe	50	»	787 50	787 »	
88	Bomler	28 septembre 1761.	Id. à Froidlieu . .	52	»	787 50	787 »	
89	Giot	7 avril 1786 . .	Id. à Assenois . . .	28	»	787 50	511 »	
90	Schneider . . .	16 octobre 1790 .	Vicaire à Assesses	11	»	672 50	342 »	
91	Francq	18 janvier 1791 .	Id. à Lesterny	24	2	500 »	309 »	
92	Peckels	5 août 1768 . .	Desservant à Attert. . . .	41	8	787 50	787 »	
93	Mourant. . . .	17 décembre 1794.	Chapelain à Chavanne. . .	18	10	460 »	265 »	
94	Darge.	10 mars 1797 . .	Curé de 1re classe à Bouillon.	21	»	2,047 50	1,211 »	
95	Lomry	22 mars 1766 . .	Desservant à Seny	40	»	793 65	793 »	
96	Nemery	24 janvier 1766 .	Id. à Paliseul . . .	55	»	787 50	787 »	Decédé le 2 mai 1845.
97	Kellen	25 juillet 1791 . .	Id. à Ville-de-Bois .	25	2	528 75	322 »	
98	Gilliard	22 avril 1761 . .	Id. à Lisogne . . .	21	4	793 65	471 »	
99	George	7 juin 1765 . .	Id. à Merlemont . .	15	8	793 65	454 »	Décédé le 17 décembre 1844.
100	Dewez	6 avril 1761 . .	Vicaire à Sombreffe . . .	32	8	210 »	158 »	Décédé le 22 mars 1845.
101	Dormaels . . .	1763. . .	Id. à Dhuy.	43	»	584 »	584 »	Décédé le 5 juillet 1845
102	Fabry	1er août 1767. .	Desservant à Noiseux . . .	47	1	787 50	787 »	
103	Art	30 novembre 1765.	Id. à Corenne . . .	33	2	787 50	787 »	Decédé le 11 décembre 1844
104	Lienart. . . .	16 juin 1771 . .	Id. à Franière . . .	46	»	509 58	509 »	
105	Counachamps . .	10 octobre 1771 .	Id. à Schaltin . . .	48	»	787 50	787 »	
106	Barré.	8 mars 1767 . .	Id. à Anevoie . . .	49	»	787 50	787 »	
107	Vent	30 avril 1792 . .	Ministre protest. à Bruxelles.	12	7	4,410 »	924 »	
108	Van Lens. . . .	14 décembre 1801.	Desservant à Goyck . . .	15	»	556 60	301 »	

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE. Ans.	Mois.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	Observations.
109	Desmedt	16 octobre 1790 .	Desservant à Winghe-St-Georges.	16	10	1,259 26	701 »	
110	Helsen	15 août 1776 . .	Desservant à Halle	36	7	787 50	697 »	
111	Vanhoebrock . .	16 novembre 1788.	Chapelain à Malines . . .	26	4	353 19	224 »	
112	Oberts	1787. . .	Desservant à Hulsen . . .	14	7	795 65	427 »	
113	Bals	23 avril 1777 . .	Id. à Hemixem . .	38	11	1,050 »	1,012 »	
114	Bernaerts . . .	29 octobre 1764 .	Id. à Weerde . . .	20	3	789 96	462 »	Décédé le 17 juin 1845.
115	Luts	7 septembre 1776.	Id. à Molenstede . .	13	4	557 70	294 »	
116	Dumonceau . . .	20 mai 1769 . .	Id. à Jollain-Merlin .	46	»	787 50	787 »	
117	Mogonette . . .	27 décembre 1762.	Id à Cens	56	»	787 50	787 »	
118	Bastin	30 juillet 1761 . .	Id. à Longwilly . .	59	»	787 50	787 »	
119	Grandhenry . . .	17 avril 1792 . .	Id. à Halleux . . .	25	5	586 25	557 »	
120	Goedkoop . . .	1er novemb. 1778.	Pasteur protestant à Gand .	34	5	5,180 »	1,815 »	
121	Molhan	5 novembre 1777.	Desservant à Limellé . . .	17	»	787 50	440 »	
122	Fostier	17 novembre 1761.	Desservant à Sart-Dames-Avelines.	36	4	787 50	691 »	
123	Smeyers	25 mai 1802 . .	Chapelain à Loupoigne . .	15	5	491 67	268 »	
124	Van Rosse . . .	21 février 1781. .	Desservant à Evere . . .	36	8	1,050 »	933 »	Décédé le 8 décembre 1841
125	Anseeuw	7 janvier 1780 .	Id. à Onckene. . .	24	8	787 50	490 »	
126	Desmadryl . . .	27 septembre 1785.	Id. à Sceverghem. .	31	8	787 50	568 »	
127	De Rycke . . .	5 juin 1765 . .	Vicaire à Everghem . . .	33	6	287 33	225 »	
128	Larbalestrier . .	27 décembre 1767.	Desservant à Pont-de-Loupe .	21	»	791 19	468 »	
129	Canevat	19 décembre 1763.	Id. à Brye	16	8	787 50	458 »	
130	Jacqmain . . .	24 décembre 1769.	Id. à Lenenne. . .	33	5	789 34	616 »	
131	Dugauquier . . .	15 novembre 1796.	Id. à Angre . . .	22	1	787 50	473 »	
132	Poreau	27 décembre 1792.	Id. à Renlies . . .	22	10	787 50	477 »	
133	Meurise	29 avril 1775 . .	Id. à Rondu . . .	34	10	787 50	651 »	Décédé le 25 mai 1845
134	Helleyn	2 juin 1769 . .	Id. à Baeleghem . .	42	4	791 19	791 »	
135	Vanderhaeghen . .	1er octobre 1779.	Curé de 2e classe à Nederbrakel.	36	6	1,365 »	1,205 »	
136	Jacobs	24 septembre 1762.	Desservant à Becquevoort. .	21	10	787 50	471 »	
137	De Mol	9 août 1788 . .	Id. à Everbecq . .	31	9	787 50	570 »	
138	Bertollé	27 février 1777. .	Id. à Lacuisine . .	32	9	695 08	458 »	
139	Hebbelinck . . .	9 octobre 1788 .	Id. à Lede	16	6	795 65	459 »	
140	Verlende	24 mars 1772 . .	Id. à Noordschote .	30	11	787 50	549 »	
141	Meynders . . .	20 novembre 1797.	Id. à Seny	13	4	496 74	262 »	
142	Blondeel	26 décembre 1778.	Id. à Opbraekel . .	29	»	791 49	521 »	
143	Standaert . . .	19 mars 1749 . .	Id. à Wieze . . .	26	8	787 50	505 »	
144	Sierens	9 juin 1767 . .	Id. à Afsné. . . .	38	»	787 50	755 »	
145	Delfaert	14 mars 1773 . .	Id. à Heusden. . .	31	6	787 50	564 »	
146	Van Nyvel . . .	12 avril 1782 . .	Id. à Herent . . .	37	»	1,050 »	945 »	

N° d'ordre.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE. Ans.	Mois.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	Observations.
147	Claes	4 avril 1765 . .	Chapelain à Corbecck-Loo .	24	4	249 31	154 »	
148	Buys	27 avril 1795 . .	Desservant à Monstreux . .	21	7	787 50	469 »	
149	Charle	19 septembre 1771.	Id. à Hansbeke . .	34	6	787 50	645 »	
150	De Troch . . .	11 janvier 1792 .	Id. à Idderghem . .	25	4	787 50	481 »	
151	Robyns	7 février 1771 .	Id. à Nieuwenhove .	50	4	787 50	787 »	
152	Stalins	8 avril 1795 . .	Id. à Viane. . . .	23	1	787 50	479 »	
153	Vander Bost. . .	14 mars 1803 . .	Vicaire à Lede	11	10	500 »	257 »	
154	Van Impe . . .	14 mars 1786 . .	Desservant à Leerne-St-Martin.	22	9	789 55	478 »	
155	Hoste.	20 décembre 1775.	Desservant à Vosselaere . .	31	9	793 65	575 »	
156	Vander Heyden. .	23 juin 1790 . .	Id. à Kerxken. . .	10	9	754 84	382 »	
157	De Clercq . . .	20 décembre 1774.	Id. à Munckzwalm .	21	4	793 65	471 »	
158	De Winter . . .	24 août 1794 . .	Vicaire à Ertvelde	14	11	292 35	158 »	
159	Braeckman . . .	30 septembre 1764.	Id. à Gand	41	6	500 »	500 »	
160	Six	19 décembre 1771.	Desservant à Desselghem . .	40	11	787 50	787 »	
161	Dresens	2 octobre 1770 .	Chapelain à Attenrode-Wever.	31	11	560 53	409 »	
162	Dehui.	6 novembre 1762.	Desservant à Merlemont . .	39	»	787 50	761 »	
163	Laureys	25 juin 1796 . .	Chapelain à Herenthals . .	9	4	211 64	105 »	
164	Dacboul	6 août 1790 . .	Vicaire à Houffalize . . .	18	10	567 08	325 »	
165	Moulaert. . . .	11 juin 1804 . .	Id. à Desselghem . . .	5	»	306 77	153 »	
166	Tubbax	23 janvier 1790 .	Curé de 1re classe à Gheel. .	34	3	2,047 50	1,655 »	
167	Lievesoens . . .	18 mai 1767 . .	Desservant à Nieuwerkerken.	50	»	787 50	787 »	
168	Hulpiau	5 mars 1809 . .	Vicaire à St-Gilles-Waes . .	12	1	500 »	258 »	
169	Dechaux	11 octobre 1762 .	Curé-doyen à Leuze . . .	50	»	1,365 »	1,365 »	
170	Van Minsel . . .	1er janvier 1802 .	Desservant à Butzel . . .	15	8	619 74	339 »	
171	Rondeau	22 février 1769. .	Id. à Sombreffe . .	42	4	787 50	787 »	
172	Massart	19 décembre 1792.	Id. à Houyet . . .	23	3	787 50	480 »	
173	Verdbois	5 janvier 1799 .	Desservant à Neuville-sous-Huy.	20	3	562 29	329 »	
174	Poignefer . . .	3 novembre 1801.	Desservant à Vesqueville . .	15	11	787 50	432 »	
175	Wicken	31 octobre 1767 .	Id. à Rillaer . . .	42	1	787 50	787 »	

ANNEXE N° 6.

NOTE JUSTIFICATIVE

De l'augmentation de 80.000 *francs, demandée à l'art.* 2 *du chap. IX du Budget de* 1846.

Il y a nécessité de reviser l'institution et le régime des établissements charitables de diverse nature, et d'en créer de nouveaux, pour remplir les lacunes qui existent encore. C'est pour satisfaire à cette nécessité que des projets, comprenant des réformes et des créations nouvelles, ont été préparés par le Ministère de la Justice. Ils ont pour objet, entre autres :

1° La réorganisation des bureaux de bienfaisance dans les communes rurales ;

2° L'institution de comités de charité dans les villes ;

3° La création, dans les localités manufacturières et populeuses, d'asiles dits crèches, où les mères, en allant au travail, pourront déposer leurs enfants jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, et où ces enfants recevront les soins convenables, au lieu d'être, comme cela n'arrive que trop souvent maintenant, abandonnés à d'autres enfants, ou confiés à des personnes étangères, auxquelles doit être payée une partie du salaire gagné par les parents ;

4° La création, là où elles sont nécessaires, et l'extention, là où elles sont insuffisantes, de salles d'asile ou d'écoles gardiennes pour les enfants de 2 à 7 ans de la classe ouvrière et pauvre, afin de leur donner l'instruction religieuse, morale et intellectuelle appropriée à leur âge, les soins hygiéniques et les habitudes d'ordre qui leur sont nécessaires, et, enfin, de permettre à leurs parents débarrassés du soin de leur surveillance, de vaquer librement à leurs travaux journaliers ;

5° L'établissement d'écoles d'apprentissage de métiers pour les enfants pauvres des deux sexes, et d'ateliers de travail pour les indigents valides, sans ouvrage.

L'instruction professionnelle que reçoivent les enfants pauvres dans les ateliers de particuliers, est souvent défectueuse, incomplète et n'embrasse qu'une partie de la profession qu'il faudrait leur enseigner tout entière.

Les écoles d'apprentissage remédieront à cet inconvénient grave : les enfants pauvres qui les fréquenteront, pourront y apprendre à fond les métiers qui y seront enseignés. Deux écoles d'apprentissage pour les filles viennent

d'être ouvertes à Bruxelles ; elles promettent d'heureux résultats, et elles pourront servir de modèles pour les écoles de même nature à ériger encore dans cette ville et dans les autres cités du pays.

Des ateliers de travail pour les indigents valides et sans ouvrage existent dans beaucoup de localités, depuis deux ans surtout : il importe d'en étendre le bienfait, de remplacer l'aumône par l'offre du travail, et de conserver ainsi les habitudes morales et laborieuses dans le peuple ;

6° L'établissement d'hospices spéciaux pour les enfants malades, rachitiques et valétudinaires. Ces enfants, si nombreux dans les localités manufacturières et populeuses, sont aujourd'hui condamnés, pour la plupart, à une existence malheureuse, souvent à une mort prématurée. Des soins hygiéniques ou médicaux, donnés à temps, leur rendront la santé et ainsi le moyen d'être utiles à la société, au lieu d'être une charge pour leurs parents ou pour les communes qui doivent les secourir ;

7° La réforme de l'institution des monts-de-piété ;

8° L'amélioration du régime des aliénés et la réorganisation des établissements qui leur sont consacrés ;

9° La réorganisation des dépôts de mendicité, et, comme corollaire :

a. La création de colonies agricoles pour les mendiants et les vagabonds valides des deux sexes ;

b. L'institution d'écoles de réforme et de travail pour les jeunes filles et les jeunes garçons reclus dans ces dépôts ;

10° Enfin, la rédaction d'une statistique générale du paupérisme en Belgique.

La plupart de ces projets sont préparés et peuvent immédiatement être mis à exécution ; d'autres attendent la sanction de la Législature à laquelle ils seront présentés bientôt. De ce nombre sont les projets relatifs au régime des aliénés, aux dépôts de mendicité et aux monts-de-piété.

Mais pour accélérer ou faciliter l'exécution de ces mesures, conçues dans l'intérêt de la classe ouvrière et indigente, il est nécessaire que le Gouvernement dispose de ressources pécuniaires qui puissent leur être affectées. Il importe, dans certains cas, qu'il prenne l'initiative du bien à opérer, ou qu'il soit, du moins, à même d'encourager au moyen de subsides sagement répartis, le zèle bienfaisant des provinces, des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, des associations charitables, même des particuliers. A cet effet, on propose de porter le chiffre de l'article 2 du chapitre IX du Budget du Département de la Justice à fr. 200,000 au lieu de fr. 120,000, soit une augmentation de 80,000 ;

Cette augmentation trouve sa justification dans les besoins nouveaux que les institutions si utiles qui viennent d'être énumérées nécessiteront. Pour l'établissement et le soutien de la plupart d'entre elles, on peut compter sur le concours généreux de la charité privée, comme sur celui des diverses administrations publiques ; autrement l'augmentation dont il s'agit serait loin de suffire. Les asiles dits crèches n'existent dans aucune localité du pays : les salles d'asile y sont encore

peu nombreuses et les ressources locales ne permettent guère d'en augmenter le nombre où il en existe, ni même d'en établir où il n'en existe pas, sans l'aide du Gouvernement. Les écoles d'apprentissage de métiers sont organisées dans plusieurs localités (en Flandre surtout) et y produisent le plus grand bien ; mais pour en répandre le bienfait partout où elles peuvent être utilement établies, l'aide du Gouvernement est indispensable. Il n'existe jusqu'ici qu'un seul hospice spécial pour les enfants malades, rachitiques et valétudinaires. C'est l'hospice érigé à Ixelles lez-Bruxelles, créé en 1841, par des personnes charitables, au moyen de souscriptions particulières, d'après le désir et sous la protection du Roi et de la Reine. Le bien qu'il produit lui a mérité la bienveillance et l'appui de la commune, de la ville de Bruxelles, de la province et de l'État, qui lui accordent des subsides pour le soutenir et lui donner plus d'extension. Il ne comptait, dans le principe, que 12 lits; il s'y en trouve aujourd'hui 50, qui sont constamment occupés et sont loin de suffire aux besoins des malheureux enfants pauvres que l'on présente pour y être reçus, et qui viennent y recouvrer la santé et l'usage de leurs membres. Un pareil établissement près de chacune des villes populeuses du pays, serait un grand bienfait pour la population ouvrière et pauvre qu'elles renferment ; mais pour que le Gouvernement puisse en provoquer la création, il faut qu'il soit à même d'y contribuer par des subsides. Une partie de l'augmentation demandée recevrait cet utile emploi.

L'amélioration du régime des aliénés est également une chose des plus urgentes et qui exigera, dans le principe surtout, de fortes dépenses. On ne peut déterminer en ce moment, quelle sera la part contributive du Gouvernement; cette fixation dépend de besoins qui ne peuvent pas encore être appréciés. Mais il faut, dès le prochain Budget, que le Gouvernement soit à même d'intervenir provisoirement pour une part quelconque dans les frais que la réforme des établissements publics d'aliénés nécessitera, sauf à recourir à la Législature, à la fin de l'année, si les fonds sont insuffisants.

La création de colonies agricoles, pour les mendiants et les vagabonds des deux sexes, ainsi que l'institution d'écoles de réforme pour les garçons et les filles, reclus dans les dépôts, nécessitera l'acquisition de deux exploitations rurales. Le prix en sera payé à long terme, par annuité, et l'on espère pouvoir prélever sur l'augmentation demandée la somme nécessaire au payement de la première annuité.

Enfin, pour connaître la véritable situation du paupérisme dans notre pays, une statistique détaillée, dont les cadres sont déjà prêts, sera commencée sous peu; mais ce travail, qui embrassera les classes ouvrières et indigentes, considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec l'industrie, l'émigration et la charité publique, sera long, et occasionnera, en frais de bureau et autres, une dépense assez considérable, dont le montant devra être payé aussi sur la somme demandée. Ce travail est indispensable pour pouvoir apprécier les besoins respectifs des diverses parties et localités du pays, pour suivre les progrès ou la diminution du paupérisme, découvrir les causes du mal et aider à en trouver le remède.

Il arrive que des miliciens, qui portent le germe de l'ophthalmie militaire, communiquent aux membres de leur famille ou à d'autres, cette cruelle maladie qui, lorsqu'elle ne les prive pas totalement de la vue, les rend souvent incapables de travail et leur ôte, pendant longtemps, leurs moyens d'existence.

Les militaires devenus invalides, par suite d'ophthalmie reçoivent sur le résor de l'État une pension qui pourvoit à leur existence ; mais les membres

de leur famille et d'autres particuliers à qui ils l'ont communiquée et qui perdent la vue, n'ont aujourd'hui d'autres ressources que la charité publique : la justice et l'humanité commandent de venir en aide à ces malheureux. On présume qu'une somme de 5,000 francs suffira à cet effet ; elle se trouve comprise dans le chiffre porté au Budget.

L'augmentation de 80,000 francs demandée, trouvera donc un emploi des plus utiles ; sans elle le Gouvernement ne peut songer à entrer dans la voie des améliorations et des réformes qui viennent d'être indiquées et qui se lient plus ou moins étroitement. L'allocation de 120,000 francs, dont il dispose, n'a laissé, en 1843, que fr. 1 73 c^s de reliquat, et, en 1844, que fr. 1 62 c^s, et il n'en laissera que peu ou point en 1845.

Voici à quelles dépenses cette allocation a servi pendant les deux dernières années :

	1843.		1844.	
	—		—	
Instituts des sourds et muets et des aveugles.				
Complément du prix de la pension des élèves indigents, subsides aux établissements.	fr. 38,924	c. 10	fr. 38,185	c. 24
Dépôts de mendicité.				
Subsides pour construction, achat de mobilier, grosses réparations, organisation d'ateliers de travail, dépenses courantes	17,995	56	26,439	90
Hospices particuliers d'aliénés, de vieillards et d'orphelins, hôpitaux.				
Subsides pour aider à leur création et à leur organisation, constructions et appropriation de leurs locaux et pour les aider à couvrir leurs dépenses.	42,778	61	40,723	24
Établissements divers de charité.				
Subsides pour constructions, appropriation des locaux, organisation, etc.	18,500	»	11,850	»
Société pour la légitimation des enfants pauvres.				
Subsides aux sociétés de S^t^-Jean-François Régis, à Bruxelles et à Gand	1,800	»	2,800	»
TOTAUX. . . . fr.	119,998	27	119,998	38

ANNEXE N° 7.

NOTE JUSTIFICATIVE

De l'augmentation de 20,000 *francs, demandée à l'art. 4 du chap. IX du Budget de* 1846.

Une somme de 30,000 francs a été allouée au Budget de 1845, à titre de subsides :

1° Pour l'organisation du patronage en faveur des condamnés libérés ;

2° Pour l'établissement et le soutien de maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité ;

3° Pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.

Voici l'emploi que cette somme a reçu jusqu'ici.

Des subsides ont été alloués aux institutions ci-après dénommées, qui ont déjà formé des sujets pour le service des prisons et des dépôts de mendicité, afin de les aider à faire face, en 1845, aux frais de l'éducation de nouveaux sujets, dont le besoin se fait vivement sentir dans la plupart de ces établissements. Les institutions dont il s'agit n'ayant, pour exister, que les dons de la charité privée, qui suffisent à peine à leurs besoins, ne peuvent pourvoir par elles-mêmes à toute la dépense que l'éducation des aides qu'on leur demande, occasionne. Les frères et les sœurs de charité qu'elles ont formés et qui sont employés dans les prisons et les dépôts, contribuent puissamment, par leur zèle, leur dévouement et leurs conseils, à l'œuvre de réforme et de moralisation, but des efforts constants du Gouvernement.

L'institut des frères de la Miséricorde à Malines a obtenu un subside de . . . . . fr.	7,000	»
L'institut des frères des bonnes œuvres à Renaix (Flandre orientale) a obtenu un subside de	5,000	»
L'association des sœurs de la Croix à Liége a obtenu un subside de	5,000	»
L'association des sœurs de la Providence à Champion lez-Namur	5,000	»
La maison de refuge à Liége pour les femmes libérées qui se trouvent sans asile ni ressources à leur sortie de prison, a reçu un subside de	2,000	»
A REPORTER. . . . . fr.	24,000	»

Report. . . . . fr.	24,000	»
La société de St-Vincent de Paul à Tournay, qui s'est chargée du patronage des condamnés libérés appartenant à cette ville et à l'arrondissement de ce nom, a reçu un subside de	800	»
Le comité d'inspection et de surveillance du pénitencier pour les jeunes délinquants à St-Hubert, a reçu un subside de 1,500 fr., destiné à couvrir en partie les frais de patronage qu'il est appelé à exercer à l'égard des jeunes délinquants libérés	1,500	»
Montant de la dépense jusqu'aujourd'hui	26,300	»
Il reste donc disponible	3.700	»
Sur l'allocation de	30,000	»

Les 3,700 francs sont destinés à aider à l'organisation du patronage des condamnés libérés à Bruxelles et à Namur. La société de St-Vincent de Paul, dans la première de ces deux villes, et la confrérie de la Consolation, dans la seconde, ont fait l'offre, qui a été acceptée, de se charger de ce patronage.

Ces comités ont pour mission d'offrir leur patronage aux condamnés libérés et de procurer, à ceux qui l'acceptent, du travail, soit en les occupant chez des particuliers, soit en les faisant travailler dans des ateliers spéciaux; ils surveillent les libérés, leur donnent des conseils, les secourent ou les font secourir dans leurs besoins reconnus.

L'administration s'occupe des moyens d'étendre un semblable patronage dans les autres parties du pays. Une correspondance active a été ouverte à cet effet. Tout fait espérer qu'elle produira les résultats désirables et que, d'ici à la fin de l'année, l'œuvre dont il s'agit pourra être organisée partout. Il faut donc que le Gouvernement ait des fonds pour pouvoir venir également en aide aux comités nouveaux qui seront établis.

Des maisons de refuge pour les filles qui abandonnent le vice et la prostitution pour devenir laborieuses et honnêtes, apprendre un métier et pouvoir un jour vivre du produit de leur travail, viennent d'être ouvertes à Gand.

Le Gouvernement espère qu'elles recevront aussi, dans des sections séparées, les condamnés libérés. Si cet espoir se réalise, il y aura lieu de leur allouer des subsides pour la formation desquels de nouveaux fonds sont nécessaires.

Il est à désirer que de semblables maisons soient établies dans toutes les villes populeuses du pays. Mais, pour en faciliter l'établissement, il est nécessaire que le Gouvernement puisse venir en aide à la charité privée, qui, jusqu'ici, a pris l'initiative de l'érection de ces institutions si utiles.

Des écoles de réforme pour les jeunes délinquants, orphelins pauvres et sans asile, doivent également être organisées. Leur établissement réclamera aussi le concours efficace de l'État.

Les renseignements qui précèdent demontrent la nécessité de l'augmentation de 20,000 francs demandée pour cet article. L'étendue et la multiplicité des besoins à satisfaire exigeraient beaucoup plus, si l'on ne croyait pouvoir compter sur le concours de la charité privée, si active et si féconde en Belgique.

Annexe N° 8.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS,

PENDANT L'EXERCICE 1843.

TRAVAIL DES DÉTENUS.

Numéro d'ordre.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	St-BERNARD. — Correctionnels
1	Matières premières, ingrédients, etc., au 1er janvier 1843	156,070 58	152,497 »	185,655 18
2	Matériaux de construction. Id.	11,227 84	9,792 59	14,763 [illegible]
3	Objets divers. Id.	17,465 71	7,813 63	6,867 16
4	— fabriqués. Id.	212,758 06	126,407 70	150,299 15
5	— confectionnés. Id.	107,671 02	51,658 55	72,551 90
6	Mobilier, outils et ustensiles. Id.	46,685 72	28,951 99	57,244 59
7	Matières premières, ingrédients, etc.	151,282 84	58,970 26	216,975 46
8	Frais de bureau et impressions	1,565 70	279 70	2,109 22
9	Frais généraux	5,278 79	8,991 08	6,274 29
10	Objets mobiliers, outils et ustensiles	»	526 75	2,029 10
11	Matériaux de construction	54,157 12	16,175 19	19,502 44
12	Frais de blanchiement et de calandrage	9,352 60	4,725 77	1,021 06
13	Retenues à bonifier au service domestique	»	»	605 95
14	Gratifications payées aux détenus employés au service des travaux	29,949 44	22,887 60	48,709 97
15	— — au service domestique	4,487 20	2,898 26	5,603 22
»	Traitements et tantièmes des employés	»	»	»
»	Bénéfice net	»	»	»
	Total.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

DOIT.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
ALOST. — Militaires.	NAMUR. — Femmes.	S^{t}-HUBERT. — Jeunes délinq^{ts}.	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	des INVENTAIRES au 1er janvier.	DES ACHATS et dépenses.	des GRATIFICATIONS.	
4,000 16	22,361 26	»	428 69	499,012 87			
8,420 45	»	»	»	44,204 16			
2,447 10	214 66	»	»	54,806 26			
5,318 50	»	»	»	494,783 39	»	»	1,448,217 08
4,104 36	7,284 69	»	»	243,030 50			
14,545 88	4,452 15	»	521 57	152,379 90			
57,085 84	42,053 39	»	5,400 84	»	491,766 63		
748 48	732 75	»	6 30	»	5,442 15		
8,047 65	542 42	»	50 71	»	29,184 94		
4,299 92	856 25	»	250 60	»	7,762 62	»	663,167 36
23,670 91	»	»	»	»	115,305 66		
»	»	»	»	»	15,099 45		
»	»	»	»	»	605 93		
35,541 58	7,775 65	»	1,215 14	»	»	146,081 18	
3,630 20	1,623 61	»	»	»	»	18,242 49	164,323 67
»	»	»	»	»	»	»	75,836 21
»	»	»	»	»	»	»	69,826 66
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	2,421,370 98

NUMÉRO D'ORDRE	INDICATION	PÉNI		
		GAND — Travaux forcés	VILVORDE — Reclusionnaires	S^{t}-BERNARD — Correctionnels
	PREMIERE CATEGORIE			
1	Fournitures d'effets d'habillements à l'usage des détenus	36,995 06	65,421 10	70,171 30
2	— des gardiens	1,164 13	905 19	887 74
3	Ravaudages d'effets d'habillement pour détenus et réparation de chaussure	1,115 45	1,010 42	1,076 66
4	Gratifications payées aux détenus employés au service domestique	4,487 20	2,898 26	5,603 22
5	Retenues pour livraison et réparation d'outils, dégradation d'effets d'habillement, etc	1,350 07	656 57	2,056 34
6	Fournitures d'alcoves en fer pour les prisons		7,615 85	3,818 75
7	— de voitures cellulaires et réparation de voitures		»	»
8	Constructions et travaux d'entretien des bâtiments	19,556 35	9,550 76	10,427 31
9	— — du mobilier du service domestique	1,845 93	672 86	3,025 11
10	Reliure de livres et registres pour le service domestique	221 71	33 17	60 30
11	Fournitures de matières premières, etc, aux services des travaux des prisons (*cessions réciproques*)	907 54	13,546 82	2,321 09
12	Fournitures d'objets divers au service intérieur des prisons		18 74	1,528 30
13	Fourniture de 31 pièces de toile au dépôt de mendicité de la Cambre		1,888 46	»
14	Façon d'effets d'habillement pour gardiens et réparations		145 25	144 42
15	Matériaux de construction et charbon de terre cédés à un entrepreneur		2,394 29	
16	Gratifications payées aux détenus employés aux travaux de construction		5,277 12	
17	Gratifications payées à des détenus pour compte d'employés	11 12	108 »	
18	Recette accidentelle		1,486 23	
19	Confection et réparation d'objets pour le service de la pharmacie de l'établissement			42 17
20	Fournitures d'objets mobiliers et de couchage pour le service des prisons	5,166 12		»
21	Réparations et confection de divers objets pour compte d'employés et détenus	806 63		
22	Constructions et travaux d'entretien à la maison de sûreté de Gand (*compte de l'État*)	158 42	»	
23	Mêmes travaux pour compte de la province	745 65		
24	Réparations au mobilier de la salle du conseil de guerre, à la maison de sûreté de Gand, et à la voiture cellulaire servant au transport de détenus	211 06		
	DEUXIEME CATEGORIE			
25	Fournitures d'effets à l'armée	295,136 74	141,475 69	152,181 62
26	aux hôpitaux militaires	4,569 50	15,967 58	»
27	à la marine	17,550	»	3,450 »
28	— aux détenus libérés	933 93	193 20	6,173 50
29	Vente publique de déchets	1 486 04	»	2,027 69
30	Fournitures d'ustensiles de tissage pour l'atelier de charité à Gand	4,174 38		
31	Fournitures de lits en fer à la gendarmerie et aux dépôts de mendicité de Bruges, de Reickhem et de Hoogstraeten	2,087 45		»
32	Fourniture d'un échafaud à la ville de Mons	161 64		»
33	Valeur d'effets détériorés et égarés à charge des commissionnaires expéditeurs	19 05	33 60	24 25
34	Masses des détenus décédés non réclamées par leurs héritiers	152 25	194 23	167 33
	A REPORTER fr.	.		

AVOIR.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
ALOST. — Militaires.	NAMUR. — Femmes.	St-HUBERT. — Jeunes délinqts.	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
11,217 18	24,616 99	»	»	206,431 72			
459 69	171 54	»	»	3,588 29			
1,251 15	906 04	»	»	5,359 70			
3,630 20	1,625 61	»	»	18,242 49			
2,345 76	940 05	»	12 73	7,341 50			
7,113 05	»	»	»	18,545 65			
9,778 29	»	»	»	9,778 29			
12,974 20	»	»	»	52,288 82			
3,207 54	»	»	»	8,749 24			
202 94	»	»	»	518 12			
11,225 86	1,967 74	»	»	29,269 05			
690 11	»	»	»	2,057 15			
»	»	»	»	1,888 46	»	»	380,710 01
»	»	»	»	289 67			
»	»	»	»	2,594 29			
»	»	»	»	5,277 12			
»	»	»	»	119 12			
»	»	»	»	1,486 25			
»	»	»	»	42 17			
»	»	»	»	5,166 12			
5 05	»	»	»	811 68			
»	»	»	»	138 42			
»	»	»	»	745 65			
»	»	»	»	211 06			
1,617 »	19,675 50	»	»	»	608,084 55		
»	»	»	»	»	20,537 08		
»	»	»	»	»	20,785 »		
1,457 50	1,821 31	»	»	»	10,579 24		
204 25	»	»	»	»	3,717 98		
»	»	»	»	»	4,174 58		
1,750 »	»	»	»	»	3,857 45		
»	»	»	»	»	161 64		
»	»	»	»	»	76 90		
27 89	»	»	»	»	541 68		
. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .	672,495 90	»	380,710 01

Numéro d'ordre.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	Ste-BERNARD. — Correctionnels.
	Report.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
35	Recettes accidentelles	50 32	100 »	24 51
36	Confection de gants militaires	»	»	»
37	— — pour le commerce	»	»	»
38	— pour l'armée de guêtres et pantalons en coutil.	»	2,800 »	»
39	Broderies militaires	»	»	»
40	Journées de travail pour compte d'entrepreneurs particuliers	»	»	»
41	Frais de confection d'effets d'habillement et de chaussure pour l'armée . . .	»	»	»
42	Confection d'effets en buffle	»	»	»
43	— — en passementerie	»	»	»
44	de schakos	»	»	»
45	— de brosses	»	»	»
46	Fabrication de soieries	»	»	»
47	Confection d'effets d'habillement pour la douane.	»	»	»
48	— de souliers pour les hospices de Bruxelles et les hôpitaux militaires.	»	»	»
49	Fournitures d'effets à la douane	»	»	7,538 81
50	— de serpillière, de toile à doublure et de lits en fer pour compte de diverses provinces	»	»	1,238 81
51	— de fil à la maison de réclusion de Vilvorde	»	»	»
»	Matières premières, ingrédients, etc., *au 31 décembre* 1845	112,129 39	97,775 33	187,454 48
»	Matériaux de construction . . . . —	24,189 48	9,124 17	19,659 62
»	Objets divers . . . . . —	15,958 83	5,122 15	12,900 14
»	— fabriqués . . . . . —	121,422 11	58,197 41	112,905 55
»	— confectionnés. . . . . —	101,853 21	37,740 50	152,506 14
»	Mobilier, outils et ustensiles . . . —	48,955 26	31,598 16	37,195 42

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

»	Matières premières, ingrédients, etc.	199,487 88	158,550 22	235,582 49
»	Matériaux de construction	16,431 85	6,791 92	25,406 28
»	Objets divers	18,977 99	7,171 41	12,087 81
»	— fabriqués	115,579 55	28,886 70	82,948 64
»	— confectionnés.	41,422 04	17,742 78	128,107 98
»	Mobilier, outils et ustensiles	48,229 44	33,748 47	29,600 65

AVOIR (SUITE).

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
ALOST. — Militaires.	NAMUR. — Femmes.	St-HUBERT. — Jeunes délinqts.	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
. . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	672,495 90	»	380,710 01
1,582 49	»	»	»	»	1,557 32		
»	1,734 82	»	»	»	1,734 82		
»	5,517 48	»	»	»	5,517 48		
»	1,184 94	»	»	»	3,984 94		
»	1,063 54	»	»	»	1,063 54		
581 15	»	»	»	»	581 15		
57,754 51	»	»	»	»	57,754 51		
11,082 32	»	»	»	»	11,082 32		
20,592 02	»	»	»	»	20,592 02	»	799,873 18
2,781 25	»	»	»	»	2,781 25		
4,398 01	»	»	»	»	4,398 01		
1,107 08	»	»	»	»	1,107 08		
674 46	»	»	»	»	674 46		
255 50	»	»	»	»	255 50		
»	»	»	»	»	7,538 81		
»	»	»	»	»	1,258 81		
»	»	»	5,715 66	»	5,715 66		
5,596 16	17,672 33	»	1,967 27	»	»	422,372 96	
4,801 98	»	»	»	»	»	57,775 25	
2,291 40	197 62	»	»	»	»	56,470 12	1,240,787 79
3,544 28	»	»	»	»	»	276,069 33	
2,792 15	14,404 86	»	»	»	»	509,096 86	
15,501 50	5,026 »	»	728 95	»	»	159,005 27	
							2,421,370 98

— *Inventaires au* 31 *décembre* 1844.

6,018 65	21,851 56	1,763 82	402 40	»	»	621,657 02	
5,093 82	»	»	»	»	»	51,723 85	
2,834 82	254 55	461 94	»	»	»	41,788 32	
4,749 79	»	698 07	»	»	»	252,862 75	1,285,556 05
2,004 20	9,162 24	»	»	»	»	198,459 24	
15,058 39	5,108 78	6,621 78	717 36	»	»	159,084 87	

ANNEXE N° 9.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DES SERVICES INTÉRIEURS DES MAISONS CENTRALES,

PENDANT L'EXERCICE 1845.

Numéro d'ordre	INDICATION.		PÉ	
			GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
		Retenues restant à opérer de l'exercice précédent.	9 94	»
		Habillement pour détenus . . . . . en magasin.	14,825 07	15,154 97
		Habillement pour détenus . . . . . en usage. .	26,850 »	27,588 65
		Couchage pour détenus . . . . . en magasin.	5,848 70	5,550 43
		Couchage pour détenus . . . . . en usage. .	22,482 »	20,615 71
		Habillement et couchage pour l'infirmerie . . . en magasin.	4,632 34	3,867 89
		Habillement et couchage pour l'infirmerie . . . en usage. .	8,127 59	8,292 70
		— pour employés . . . . en magasin.	»	33 31
		— pour employés . . . . en usage. .	3,113 88	1,092 65
		Objets de lingerie . . . . . en magasin.	31 50	474 81
		Objets de lingerie . . . . . en usage. .	247 58	573 86
1	**Inventaire au commencement de l'exercice.**	Articles d'alimentation	9,806 48	1,048 41
		— chauffage	4,945 63	80 28
		— éclairage	17 75	7 56
		— propreté	146 87	185 78
		— lessivage	»	261 20
		— frais de bureau	743 26	»
		— Pharmacie	1,297 69	2,042 28
		Draps neufs pour détenus et gardiens	»	128 99
		Objets divers	»	»
		Mobilier	45,284 20	33,189 96
		Bâtiments	3,000,000 »	2,000,000 »
		Frais d'entretien d'habillement et de couchage des détenus . . .	1,164 10	1,010 42
		Effets d'habillement et de couchage des détenus	36,243 45	26,369 84
		— — des employés.	3,588 66	1,702 25
		Lingerie.	317 04	»
		Articles d'alimentation.	125,445 57	70,240 62
		— chauffage	12,015 36	6,907 90
		— éclairage	4,146 32	1,907 64
		— propreté	5,744 42	1,111 95
		— lessivage	»	208 71
2	**Achats.**	— frais de bureau	2,731 72	1,745 17
		— pharmacie.	3,549 55	747 12
		Mobilier	2,958 97	1,654 59
		Bâtiments	23,804 16	12,851 48
		Culte.	59 91	545 »
		Divers, paille, etc.	3,675 20	1,782 76
		Dépenses du compte des retenues	57 59	»
		Gratifications	4,487 20	2,898 26
		Frais divers	5,597 12	»
		Frais d'agriculture.	»	»
3	**Frais de gestion**		56,894 34	59,311 59
			3,438,666 74	2,292,946 79
		Balance.	»	»
		Totaux.	3,438,666 74	2,292,946 79

DOIT.

NITENCIERS.			MONTANT			TOTAL.
S^t-BERNARD. — Correctionnels.	ALOST. — Militaires.	NAMUR. — Femmes	Des INVENTAIRES au 1^r janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
»	11 76	55 11	56 81	»	»	56 81
17,384 53	2,292 96	9,151 99	58,807 52	»	»	58,807 52
24,318 66	28,240 »	10,004 61	116,981 90	»	»	116,981 90
5,501 69	4,179 05	1,910 »	22,776 57	»	»	22,776 57
21,309 32	36,666 »	15,660 »	116,731 03	»	»	116,731 03
8,087 55	4,887 18	316 77	21,791 53	»	»	21,791 53
7,590 53	5,141 50	7,509 73	54,261 65	»	»	54,261 65
98 85	29 44	2 »	163 60	»	»	163 60
1,656 98	648 »	2,016 63	8,508 14	»	»	8,508 14
56 64	»	2 05	545 »	»	»	545 »
1,367 99	»	3,527 25	5,516 68	»	»	5,516 68
1,191 57	251 58	10 39	12,288 03	»	»	12,288 03
2,674 85	»	58 48	7,759 24	»	»	7,759 24
168 05	28 89	4 05	226 28	»	»	226 28
721 90	891 24	750 65	2,674 44	»	»	2,674 44
»	»	»	261 29	»	»	261 29
»	20 »	525 75	1,087 01	»	»	1,087 01
1,758 52	706 66	»	5,804 95	»	»	5,804 95
792 99	30,455 22	155 81	31,511 01	»	»	31,511 01
1,921 57	»	105 17	2,026 74	»	»	2,026 74
42,550 14	26,204 56	46,524 70	195,555 56	»	»	195,555 56
1.500,000 »	600,000 »	500,000 »	7,600,000 »	»	»	7,600,000 »
»	»	»	»	2,174 52	»	2,174 52
101,465 50	127,416 75	25,051 45	»	316,526 97	»	316,526 97
4,528 79	10,871 24	115 50	»	20,606 42	»	20,606 42
594 62	»	407 22	»	1,118 88	»	1,118 88
162,146 90	134,707 98	46,765 62	»	559,504 69	»	559,504 69
14,546 10	14,584 67	6,681 22	»	54,755 25	»	54,755 25
4,085 90	2,852 55	5,662 52	»	18,654 71	»	18,654 71
5,078 52	2,986 21	785 15	»	12,606 25	»	12,606 25
618 75	»	792 86	»	1,620 52	»	1,620 52
1,621 85	2,955 93	1,317 77	»	10,550 42	»	10,550 42
4,266 41	710 77	1,855 54	»	11,109 19	»	11,109 19
3,749 64	5,218 47	2,482 97	»	16,064 64	»	16,064 64
15,601 45	13,575 74	11,582 91	»	75,595 72	»	75,595 72
606 52	»	»	»	1,011 45	»	1,011 45
6,809 88	4,946 79	1,762 90	»	18,975 55	»	18,975 55
»	»	49 »	»	106 59	»	106 59
5,605 22	3,650 20	1,625 61	»	18,242 49	»	18,242 49
2,079 39	»	1,044 04	»	8,520 55	»	8,520 55
2,129 70	»	»	»	2,129 70	»	2,129 70
44,140 »	37,410 78	25,549 05	»	»	205,305 76	205,305 76
2,014,664 65	1,100,460 18	750,934 27	8,245,112 78	1,129,254 07	205,305 76	9,577,672 61
»	»	»	»	»	»	11,921 44
2,014,664 65	1,100,460 18	750,934 27	8,245,112 78	1,129,254 07	205,305 76	9,588,594 05

Numéro d'ordre.	INDICATION.		PÉ	
			GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	**Dépenses annuelles.**	Habillement.	18,877 »	14,491 »
		Couchage	8,912 01	4,772 08
		Habillement et couchage de l'infirmerie	2,188 11	2,502 48
		Lingerie.	4 54	111 93
		Alimentation des quartiers	108,590 75	65,050 88
		— de l'infirmerie	18,055 58	8,105 80
		Lessivage	4,855 19	1,359 66
		Chauffage	2,248 67	1,409 37
		Éclairage	3,475 03	1,917 04
		Propreté	2,176 98	1,686 55
		Pharmacie	4,066 05	853 98
		Instruction	547 65	272 35
		Culte.	160 47	448 19
		Mobilier.	2,074 51	1,854 58
		Bâtiments	6,804 75	12,851 48
		Frais de bureau	898 26	1,645 03
		Secours en nature	46 87	225 55
		Frais de gestion	56,935 59	41,429 04
		— généraux.	»	»
2	**Ventes et produits divers.**	Effets d'habillement hors de service.	»	»
		— de couchage.	26 »	»
		Objets mobiliers	»	»
		Ventes diverses.	11,465 »	6,599 85
		Retenues sur l'habillement des gardiens	11 28	5 72
		— — des détenus	102 26	14 11
		Journées de détenus occupés par l'entrepreneur	»	8 20
		Retenues restant à opérer de l'exercice suivant	30 98	»
3	**Inventaire à la fin de l'exercice.**	Habillement pour détenus — en magasin.	4,269 38	25,080 32
		Habillement pour détenus — en usage	25,925 »	19,347 07
		Couchage pour détenus — en magasin.	23,982 24	10,344 80
		Couchage pour détenus — en usage	18,094 50	18,967 15
		Habillement et couchage pour l'infirmerie — en magasin.	8,454 »	7,642 12
		Habillement et couchage pour l'infirmerie — en usage	11,161 90	8,581 11
		— — pour les employés — en magasin.	205 64	45 65
		— — pour les employés — en usage	3,505 91	1,092 65
		Objets de lingerie — en magasin.	29 60	447 51
		Objets de lingerie — en usage	1,711 59	489 43
		Draps neufs.	1,136 19	36 31
		A REPORTER. . . . . fr.	351,381 36	259,650 37

AVOIR.

PÉNITENCIERS.			MONTANT			TOTAL.
St-BERNARD. — Correctionnels.	VILVORDE — Militaires	NAMUR — Femmes.	Des DÉPENSES annuelles	Des PRODUITS divers	Des INVENTAIRES au 31 décembre	
14,832 46	21,448 78	13,288 42	82,037 66	»	»	82,037 66
10,866 12	9,104 05	5,892 87	37,547 13	»	»	37,547 13
1,072 55	724 45	2,511 16	9,898 73	»	»	9,898 73
359 93	24 29	36 32	357 01	»	»	357 01
135,755 29	127,116 41	44,137 26	480,456 59	»	»	480,456 59
15,784 07	5,270 »	4,578 69	51,772 14	»	»	51,772 14
5,302 27	4,426 47	1,796 37	15,737 96	»	»	15,737 96
1,861 03	1,458 01	5,130 93	10,108 01	»	»	10,108 01
3,587 03	2,764 22	5,625 58	17,568 70	»	»	17,568 70
3,209 11	2,452 42	1,755 51	11,260 57	»	»	11,260 57
3,319 91	802 96	1,840 74	10,885 62	»	»	10,885 62
465 78	750 44	115 62	2,151 84	»	»	2,151 84
276 74	222 50	565 75	1,471 45	»	»	1,471 45
2,192 40	2,189 95	5,211 04	12,102 26	»	»	12,102 26
13,601 45	4,569 89	11,786 55	49,594 10	»	»	49,594 10
2,156 51	3,067 85	885 01	8,650 46	»	»	8,650 46
»	»	»	270 20	»	»	270 20
47,686 34	39,155 12	25,864 05	211,068 14	»	»	211,068 14
2,455 52	»	»	2,455 52	»	»	2,455 52
1,832 »	»	»	»	1,832 »	»	1,832 »
460 50	»	»	»	486 50	»	486 50
279 20	426 »	38 21	»	745 44	»	745 44
26,472 26	95,824 37	240 »	»	138,601 48	»	138,601 48
31 98	5 94	»	»	54 92	»	54 92
605 93	99 68	296 37	»	1,118 35	»	1,118 35
»	»	»	»	8 20	»	8 20
»	»	45 45	»	»	76 41	76 41
24,706 85	6,692 88	27,486 30	»	»	88,255 71	88,255 71
53,050 09	59,700 »	5,648 »	»	»	141,670 16	141,670 16
27,268 71	3,015 »	524 »	»	»	65,154 75	65,154 75
34,457 46	30,721 50	15,926 »	»	»	116,146 61	116,146 61
10,751 09	4,331 88	2,580 42	»	»	35,559 51	35,559 51
7,889 57	4,551 16	6,165 30	»	»	38,546 84	38,546 84
82 85	11 64	6 54	»	»	548 12	548 12
1,548 49	1,655 90	1,927 51	»	»	9,526 26	9,526 26
15 »	»	»	»	»	491 91	491 91
1,439 71	461 58	3,535 59	»	»	7,657 90	7,657 90
335 96	40,349 38	»	»	»	41,877 84	41,877 84
454,709 72	451,350 48	185,054 97	1,016,270 09	142,844 89	543,032 02	1,702,147 »

Numéro d'ordre.	INDICATION.		PÉ	
			GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Réclusionnaires.
		Report. . . . . fr.	351,381 36	259.650 37
5	**Inventaire à la fin de l'exercice.** (Suite.)	Articles d'alimentation	13,642 50	1,101 14
		— chauffage.	5,745 53	997 02
		— éclairage	825 99	21 52
		— propreté	1,009 35	527 57
		— lessivage	»	51 84
		— frais de bureau	2,024 92	»
		— pharmacie	709 87	1,534 97
		— école	20 07	»
		— divers	562 06	70 17
		Mobilier.	44,787 »	34,358 88
		Bâtiments	3,017,000 »	2,000,000 »
		Vieux matériaux	1,718 86	»
		Totaux.	3,459,427 41	2,298,113 48

AVOIR (SUITE).

NITENCIERS.			MONTANT			TOTAL.
St-BERNARD. — Correctionnels.	ALOST. — Militaires.	NAMUR. — Femmes	Des DÉPENSES annuelles	Des PRODUITS divers	Des INVENTAIRES au 31 décembre	
454,709 72	451,350 48	185,054 97	1,016,270 09	142,844 89	543,052 02	1,702,147 »
9,401 74	904 52	153 64	»	»	25,183 54	25,183 54
2,899 48	4,224 19	1,442 49	»	»	15,308 51	15,308 51
332 45	187 15	42 69	»	»	1,409 78	1,409 78
1,722 08	53 48	258 65	»	»	3,551 15	3,551 15
»	»	272 17	»	»	324 01	324 01
»	»	848 86	»	»	2,873 78	2,873 78
3,155 59	570 56	»	»	»	5,970 99	5,970 99
»	»	»	»	»	20 07	20 07
1,700 22	48 »	40 92	»	»	2,421 37	2,421 37
48,814 11	28,353 15	45,591 87	»	»	201,885 01	201,885 01
1,500,000 »	609,000 »	500,000 »		»	7,626,000 »	7,626,000 »
»	»	»	»	»	1,718 86	1,718 86
2,022,735 57	1,094,651 53	735,666 26	1,016,270 09	142,844 89	8,429,479 07	9,588,594 05

nt